

N° 8432⁶

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

portant modification :

- 1° de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;**
- 2° de la loi modifiée du 10 août 1991 déterminant, pour la profession d'avocat, le système général de reconnaissance des qualifications professionnelles ;**
- 3° de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives ;**
- 4° de la loi modifiée du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise et portant : 1. modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ; 2. modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation de sociétés ;**
- 5° de la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat**

* * *

AVIS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE ET À LUXEMBOURG

Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg constate que les amendements parlementaires tiennent compte de toutes les observations antérieurement formulées par le Tribunal.

Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg n'a ainsi plus d'observation à formuler par rapport au projet de loi.

Alexandra HUBERTY
*Présidente du Tribunal
d'Arrondissement de Luxembourg*

